

# Le Courrier

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

du retraité

## Une rentrée en ébullition

DOSSIER

**LA COMMISSION  
EXÉCUTIVE NATIONALE  
DE SEPTEMBRE 2019**

ACTUALITÉ

- > L'ÉROSION DES PENSIONS
- > LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ORGANISE LA PÉNURIE
- > LA TAXATION DES GAFA

NOTRE ASSOCIATION

- > RÉUNION DU PÔLE DES RETRAITÉS
- > TRACT UNITAIRE DU 8 OCTOBRE

**LE 8  
OCTOBRE  
MANIFESTONS !**



# Sommaire

## 3. ÉDITORIAL

Une rentrée en ébullition

## 4 - 7. ACTUALITÉ

Billet d'humeur

Érosion des pensions

Le ministère de la Santé organise la pénurie

Taxation des GAFA

## 8 - 9. NOTRE ASSOCIATION

Appel à l'action du 8 octobre

Réunion du Pôle des retraités de la Fonction publique

## 10-11. DOSSIER

Commission exécutive de septembre 2019

## 12. ACTUALITÉ

Le rapport Delevoye

## 13. MAGAZINE

Prélèvement à la source

## 14. LU POUR VOUS

EN CHIFFRES

## 15. PAROLES D'ADHÉRENTS

Courrier des lecteurs

VOUS EN AVEZ ENCORE BEAUCOUP  
À ÉPINGLER ?



## ENCART FRANCE ABONNEMENTS

Revue de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière, des établissements industriels de l'État et de leurs ayants cause.

Directeur de la publication : Marc Le Disert

Rédacteurs : Marc Le Disert, Jean-Pierre Laurent, Jean-Pierre Lançon, Jacques Fogliarini, Marc Veyrat

Abonnement annuel 2019 au Courrier du retraité : 6 numéros = 30 euros

Rédaction et administration  
20 rue Vignon 75009 Paris

01 47 42 80 13

Courriel : [secretariat@fgrfp.org](mailto:secretariat@fgrfp.org)

Internet : <http://www.fgrfp.org>

Réalisation : Studio graph / v.roure (Sèvres)

Impression IPS, Route de Paris 27120 Pacy-sur-Eure

Dépôt légal : à parution

ISSN : 0152-4224

N° Commission paritaire : 0322G06323

### Qui peut adhérer à la FGR-FP ?

Les retraité(e)s (ainsi que les veufs ou veuves) des trois fonctions publiques, État, hospitalière, territoriale.

### Comment adhérer à la FGR-FP ?

- soit en maintenant son adhésion à l'un des syndicats ou associations (ARFEN, ANRENCT, Guadeloupe) de fonctionnaires affiliés
- soit comme adhérent direct auprès de la section départementale de votre lieu de résidence.

Pour tous renseignements concernant l'adhésion à la FGR-FP ou l'abonnement au *Courrier du retraité* appelez le secrétariat de la FGR-FP au **01.47.42.80.13**

En tant qu'adhérent direct, par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de recevoir des informations ou des propositions d'autres organismes ou sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case  et renvoyer ce talon au siège national (FGR-FP 20 rue Vignon 75009 Paris) avec vos coordonnées. Elles seront alors réservées à l'usage exclusif de la FGR-FP.





Éditorial **Marc LE DISERT**, secrétaire général

## Une rentrée en ébullition !

**P**as une journée d'été sans que la presse ne se fasse l'écho de manifestations, de grèves... dans les services d'urgences à l'asphyxie, contre les plans sociaux, pour la justice sociale et environnementale. Seuls les actionnaires sont à la fête. Les entreprises françaises du CAC 40 restent les championnes des dividendes.

“ 8 octobre, toutes et tous mobilisés ! ”

En cette rentrée, le président de la République et son gouvernement dirigent une campagne de communication tous azimuts qui mêle consultations, concertations, débat citoyen... Comme s'il s'agissait de brouiller les cartes pour maintenir le cap libéral : réforme systémique des retraites, casse de la Fonction publique, de son statut et remise en cause du Code des pensions, restriction des dépenses sociales... Les initiatives unitaires passées du Groupe des 9 ont contraint le gouvernement à renoncer à quelques dispositifs. Ces mesures sont toutefois très loin du compte d'autant que le gouvernement persiste à vouloir diviser les retraités entre pseudo riches — ceux qui perçoivent plus de 2 000 € — et les

autres. Les personnes actuellement à la retraite souffrent de plus en plus durement du choix du pouvoir d'assimiler la retraite à une prestation sociale et à faire toujours des retraités une cible privilégiée pour les ajustements budgétaires. Avec le projet de réforme systémique des retraites, cette logique serait aggravée et étendue pour longtemps à tous les futurs retraités. Les mobilisations seront déterminantes dans les semaines qui viennent. L'adoption du budget 2020, celui de la Sécurité sociale seront les toutes prochaines étapes. La FGR-FP apporte tout son soutien aux revendications et mobilisations des personnels hospitaliers et santé-social – Urgence, EHPAD... – en lutte pour la création de milliers d'emplois, des hausses de salaire et l'augmentation du nombre de lits. À l'appel du Groupe des neuf, dès le 8 octobre, les retraités seront à nouveau dans l'action pour la revalorisation des pensions et l'augmentation de leur pouvoir d'achat, la suppression de la hausse de la CSG pour tous les retraités, l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires, des moyens nettement renforcés pour les personnes en perte d'autonomie, notamment une hausse des personnels dans les EHPAD.

■ PARIS le 16 septembre 2019

## En bref...

### Baisse significative de la générosité en 2018

L'année 2018 a bousculé la fiscalité : hausse de la CSG pour les retraité.e.s, transformation de l'ISF (impôt sur la fortune) en IFI (impôt sur la fortune immobilière) et enfin arrivée du prélèvement à la source. Ainsi, les dons aux associations et fondations d'intérêt général ont enregistré une baisse inédite depuis une dizaine d'années : - 4,2 % selon le baromètre 2018 de France générosités.

### Faire partie du Gotha et finir en prison

C'est appartenir au grand monde. Gotha, c'est le nom d'une ville d'Allemagne en Thuringe. C'est dans cette ville qu'a été publié un célèbre Almanach à partir de 1764 jusqu'en 1945. L'Almanach de Gotha est un recueil contenant la généalogie des grandes familles nobles d'Europe. Quand on figure dans cet almanach, c'est que l'on fait « partie du Gotha ». Pour certains, plus dure est la chute !

### Pénurie de médicaments

Selon un sondage rendu public en janvier dernier par France Assos Santé, un quart des Français ont déjà été confrontés à une pénurie de médicaments, y compris des vaccins ou des traitements anti-cancéreux. C'est un phénomène récurrent et massif qui touche encore plus les malades atteints de maladie chronique. Entre 2008 et 2018, le nombre de médicaments signalés comme manquants a été multiplié par dix au moins, selon les données de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).



© auremar - Fotolia

## Billet d'humeur

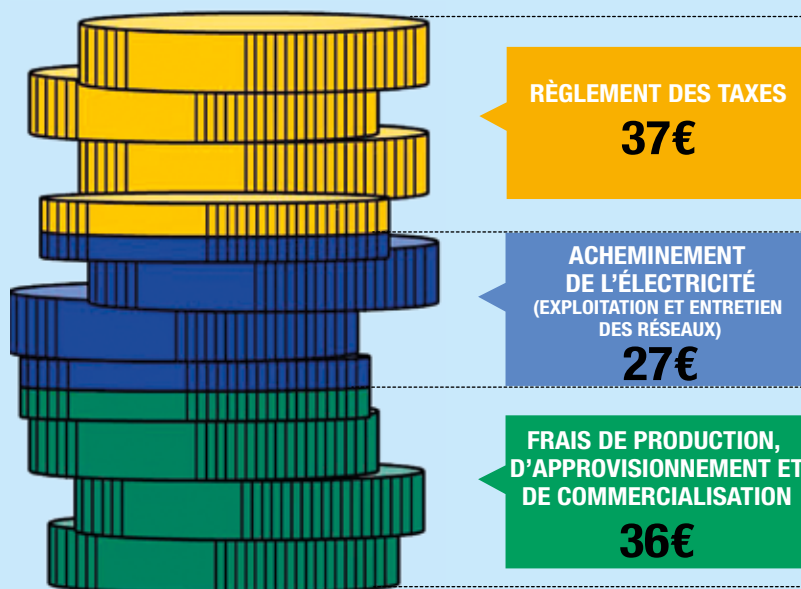
### Florilège

Chaque année, à pareille époque, il est compliqué de s'arrêter sur un sujet unique de grogne. Alors, dans le tas, quelques « Grrrrr » :

- Le rapport sur la réforme des retraites : je suis certain que vous n'êtes pas restés indifférents aux réactions des députés de la majorité qui se sont embourbés (c'est le moins qu'on puisse dire) dans de vaines tentatives de persuasion. Je crois qu'un séminaire de formation leur aurait été indispensable.
- On a bien failli avoir un nouveau feuilleton de l'été (après celui de Benalla l'an dernier) avec les révélations concernant un ancien résident de l'Assemblée nationale, dernièrement ministre d'État, mais il a tourné court (dommage !) puisque que les faits ont certes été reconnus mais jugés réguliers par une commission officielle (indépendante, ou bien ?). Est-il pensable en effet qu'on puisse un seul instant remettre en question le homard comme « plat du jour » ?
- Autre star de série, l'ex directrice du FMI, élue récemment présidente de la BCE. Vous vous rendez compte où ça peut mener d'avoir été un jour condamnée, mais dispensée de peine !
- Comment ne pas évoquer aussi cette chute malencontreuse de Steeve et de 13 autres jeunes dans la Loire, qui n'est pas sans rappeler une autre chute, celle de Geneviève, à Nice en mars dernier...
- Enfin, le dernier coup de gueule, c'est à vous, c'est à moi, c'est à nous qu'il s'adresse : début août, l'humanité avait consommé l'ensemble des ressources que notre planète peut renouveler en une année (homards inclus !).

■ JEAN-PIERRE LAURENT

## Sur 100 € d'une facture d'électricité



## RETRAITES

# L'érosion des pensions actuelles et futures

Réforme future des retraites et revalorisation a minima des pensions des retraités participant d'un même objectif : la baisse des retraites et des pensions pour les actifs d'aujourd'hui et la baisse des retraites et des pensions pour les retraités actuels. Un « en même-temps » intolérable.

Pendant que le rapport présenté par Jean-Paul Delevoye et les prises de paroles diverses et variées de ceux qui nous gouvernent confirment notre rejet sur la mise en place d'un nouveau système de répartition (cf. document infra page 12), l'érosion de nos pensions est déjà fortement entamée.

## EN ATTENTE D'UNE VÉRITABLE REVALORISATION

La proposition de revalorisation sur deux ans ayant été retoquée par le Conseil constitutionnel, il semblerait que la revalorisation envisagée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 tienne compte de l'inflation. Reste à savoir si le gouvernement ne réitérera pas, comme en 2019, une revalorisation à deux vitesses. En 2019, la hausse de la CSG ciblée pour les pensions à revenu fiscal défini et la non-revalorisation en fonction de l'indice des prix avaient déjà fortement impacté le maintien du pouvoir d'achat de nos pensions. Un retour en arrière de dix ans pour le montant des pensions alors que du 31 décembre 2008 au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'inflation sur la période s'élève à 12,64 %.



“ Défendre le niveau de pensions des retraités d'aujourd'hui et celui de celles et ceux de demain. ”

Perte réelle de pouvoir d'achat, décrochage des traitements, les retraites deviennent une variable d'ajustement économique.

## ET POURTANT LE SYSTÈME ACTUEL FONCTIONNE !

Nous dire aujourd'hui que rien ne va plus est irrecevable.

- Des mesures prévues et anticipées avaient été déjà prises pour maintenir un quasi-équilibre. Elles ont comme effet de réduire la part des dépenses de retraites dans la dépense publique : « En 2070, la France consacra 3,3 points de PIB de moins aux retraites qu'en 2016 » – Experts de la Commission européenne.

- Des réserves conséquentes : un Fonds de réserve des retraites (FRR) a été créé et alimenté. Celui-ci, fin 2018, disposait d'actifs de plus de 32 milliards d'euros. La plupart des autres régimes de retraites, dont les complémentaires (Agirc-Arrco, CNAPVL...), possèdent également des réserves que le Conseil d'Orien-

tation des Retraites évalue lui-même à plus de 116 milliards d'euros. On peut donc estimer à 150 milliards, au bas mot, les réserves disponibles.

## UNE RÉFORME SOURCE DE PROGRÈS SOCIAL, C'EST POSSIBLE !

Des inégalités perdurent et trop de cas socialement difficiles subsistent. La pénibilité de certains métiers est insuffisamment prise en compte et les inégalités hommes-femmes sont encore inacceptables.

## FAIRE CROIRE QUE LE RÉGIME ACTUEL NE SERAIT PAS VIABLE EST UNE TROMPERIE !

Cette mise en place à tout prix d'un système par points fondé sur l'individualisme est évidemment un pas vers l'assurance privée. C'est une véritable régression sociale.

Maintenir notre système de retraites par répartition actuel, défendre le niveau de pensions des retraités d'aujourd'hui et celui de celles et ceux de demain, telles sont entre autres les raisons de notre mobilisation. C'est pourquoi, nous serons nombreux lors de la manifestation du 8 octobre, à l'appel de la FGR-FP et de huit autres organisations.

■ JEAN-PIERRE LANÇON

## SANTÉ

# Le ministère de la Santé organise la pénurie !

Depuis plusieurs mois, la grève des services d'urgence a pris de l'ampleur et concerne aujourd'hui 249 sites publics. Pour y répondre, Agnès Buzyn, ministre de la Santé, annonce lundi 9 septembre, un « pacte de refondation ».

Ce pacte comporte douze mesures dotées de 754 millions d'euros, sur la période 2019-2022, dont 150 millions d'euros pour la seule année 2020. Mais cela est mensonger ! Christophe Prudhomme, porte-parole de l'association des médecins urgentistes de France déclare : « Les sommes annoncées par la ministre peuvent paraître importantes, mais elles ne résultent que d'un redéploiement budgétaire. Ce sont des crédits existants. Le budget alloué aux hôpitaux ne permet pas de maintenir le potentiel de lits. On ferme des lits chaque année parce qu'on n'a pas assez d'argent pour maintenir ces lits ouverts. »

La ministre de la Santé répond : « Il faut réduire au maximum les passages des personnes âgées aux urgences et généraliser des filières d'admission directe ».



© Corodentkaff / Adobe Stock

« Je dois vous avouer que je ne sais pas trop comment on va créer un nouveau service, vu déjà la pénurie de personnel qu'on a », s'interroge Patrick Pelloux, président de l'association des médecins urgentistes de France (Amuf).

## FAIRE DIVERSION

Le diagnostic de la ministre est donc sans appel : la cause de l'engorgement des services d'urgences, ce sont les personnes âgées !

Ces déclarations traduisent ainsi la volonté de maintenir les sous-effectifs et les conditions de travail éprouvantes sans aucune revalorisation salariale.

“ Mensonges ”

De plus, prétendre que la solution est dans la médecine de ville, sans plan d'action, c'est une deuxième tentative de trouver des boucs émissaires : les médecins généralistes sont déjà saturés, leur nombre diminue avec des départs à la retraite sans remplacement : c'est un mensonge de dire qu'ils pourront prendre de nouveaux patients et de nouveaux rendez-vous en urgence.

Mais il y a aussi des déclarations pour faire diversion : « une vidéo-assistance entre les Ehpad et le Samu », les personnels paramédicaux des urgences qui auront le droit de « faire des gestes qu'ils ne peuvent pas faire

aujourd'hui », comme « prescrire de la radiologie (ou) faire des sutures » pour 80 euros par mois ! Création de « bed managers », création d'infirmiers de pratique avancée « urgences » qui pourront directement prendre en charge les patients – diagnostic à l'aide d'un algorithme...

De fait, les propositions d'Agnès Buzyn centrées sur les urgences visent à développer les plates-formes numériques pour soi-disant « fluidifier les dispositifs » mais en réalité pour instaurer une médecine déshumanisée où la pénurie de praticiens formés sera la règle !

## AUCUNE RÉPONSE

L'APVF (Association des Petites Villes de France) note justement : « c'est l'avancée de la désertification médicale », ainsi que « les restructurations hospitalières et les fermetures de services » qui ont « contribué à la saturation des urgences ». Les solutions à apporter doivent donc inclure « l'arrêt de la logique des fermetures de lits ainsi que l'instauration de mesures de régulation pour la médecine de ville ». Aucune réponse n'est donc apportée aux principales revendications des grévistes : la création de 10 000 emplois supplémentaires, une hausse de salaires de 300 euros net par mois et l'arrêt des fermetures de lits.

La FGR-FP apporte tout son soutien à ces exigences légitimes.

■ JACQUES FOGLIARINI

## FISCALITÉ

## Taxation des GAFA



En Europe, les GAFA – Google, Amazon, Facebook, Apple – sont beaucoup moins imposés que les entreprises traditionnelles.

En proposant leurs services sur la « toile », ces géants du numérique et ces multinationales de l'économie digitale peuvent ainsi établir leur siège social et déclarer les bénéfices résultant de leur activité en choisissant les pays où la fiscalité est la plus avantageuse.

Google France a payé quatorze millions d'euros d'impôt pour un chiffre d'affaires déclaré de 325 millions d'euros alors que l'estimation des seules recettes publicitaires pour la France est de deux milliards d'euros. Le 21 mars 2018, la Commission européenne a proposé un projet de taxe sur le numérique qui n'a pas obtenu le consensus des États membres alors que l'unanimité est la règle en matière fiscale. Le projet prévoyait la taxation au taux de 3 % du chiffre d'affaires des entreprises du numérique réalisant un chiffre d'affaires mondial annuel supérieur à 750 millions euros dont 50 millions dans l'Union européenne.

Devant ce blocage au sein de l'Union européenne, l'OCDE a obtenu en janvier 2019 un accord de principe de 127 États afin d'établir de nouvelles règles pour la taxation de l'activité

“ Google France a payé quatorze millions d'euros d'impôt pour un chiffre d'affaires déclaré de 325 millions d'euros. ”

numérique au plan mondial ; le G20 tenu au Japon en juin 2019, puis le G7 Finances du 17 juillet 2019 ont acté le principe de cette taxation.

### AUCUN ACCORD EUROPÉEN

En l'absence d'accord européen et devant l'opposition du Luxembourg, siège d'Amazon, et de l'Irlande, siège de Facebook et de Google, et l'incertitude des avancées au niveau de l'OCDE, la France a mis en place une taxe sur les services numériques, votée le 11 juillet dernier (taxe GAFA française), qui devrait rapporter 400 millions d'euros en 2019 et 650 en 2020. Cette taxe est fondée sur les mêmes critères que ceux retenus par la Commission européenne : taux de 3 % du chiffre d'affaires généré par des activités numériques, place de marché de commerce en ligne, ciblage publicitaire par exemple, chiffre d'affaires mondial de 750 millions euros au titre des services fournis au niveau mondial et 25 millions au titre des services fournis en France.

Le gouvernement précise que cette taxe est temporaire et qu'elle sera supprimée lorsqu'un accord international sera trouvé sur une imposition plus juste des acteurs du numérique. À l'issue des dernières négociations, notamment au G7 de Biarritz, la France aurait décidé d'un remboursement à hauteur de la différence entre le montant de la taxe sur le numérique et celui du futur dispositif qui sera adopté par l'OCDE. Un projet d'accord pourrait être présenté prochainement dans ce cadre. Les États-Unis et les géants du numérique ont montré leur hostilité à la démarche française craignant, qu'elle n'entraîne la création de taxes similaires dans d'autres États ; par ailleurs, Amazon a indiqué qu'il n'avait pas la capacité d'absorber le nouvel impôt décidé par le gouvernement français et qu'il le répercuterait sur les tarifs appliqués aux vendeurs de sa plateforme.

Si la taxation des géants du numérique fait consensus dans la classe politique, la Cour des Comptes est plus réservée et souhaite, d'une part, que l'État se dote de capacités d'analyse économique renforcées, et d'autre part que la notion d'établissement stable soit précisée s'agissant des activités numériques afin que cela ne porte pas préjudice aux finances publiques.

■ MARC VEYRAT



# POUR L'AUGMENTATION DES PENSIONS TOUS EN ACTION LE 8 OCTOBRE

## « Le pouvoir d'achat des retraités en chute libre depuis 25 ans » !

C'est l'instance officielle Conseil d'Orientation des Retraites qui l'affirmait en 2017. Depuis, **en 2017/2018, Emmanuel Macron a foncé tel un rouleau compresseur et a écrasé nos pensions** par deux mesures complémentaires, le gel des pensions et l'augmentation de 25 % de la taxe CSG. Pendant le même temps, il supprimait l'ISF et la France devenait championne d'Europe de la distribution des dividendes !

**Emmanuel Macron a été stoppé par les fortes mobilisations des retraitées et retraités**, jusqu'à 200 000 dans la rue à l'appel de nos 9 organisations, et souvent la moitié des présences sur les ronds-points tenus par les gilets jaunes.

**Emmanuel Macron a cédé en trois fois sur une partie de nos revendications** : annulation de l'augmentation de la CSG en 2019 et fin du gel des pensions en 2020... mais seulement pour une partie des personnes en retraite, pas pour les célibataires ayant plus de 2 000 €, les personnes en couple à plus de 1 500 €, qui cumulent tous les coups et les coûts... **Il promet le retour à une revalorisation des pensions pour tout le monde en 2021**, ce qui n'empêchera pas la baisse du pouvoir d'achat des pensions contrairement à l'indexation des pensions sur les salaires que nous demandons.

**Nous connaissons bientôt l'évolution de nos pensions et l'ampleur des reculs du président Emmanuel Macron: tout sera le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2020 que le Parlement votera en fin d'année.**

**Le président Emmanuel Macron tiendra-t-il ses promesses?** On se souvient que le candidat Emmanuel Macron s'est fait élire par les retraité-e-s en affirmant « Avec moi, le pouvoir d'achat des retraités sera préservé... ».

**Le 8 octobre, soyons des centaines de milliers dans la rue**, pour que le gouvernement décide enfin de maintenir notre pouvoir d'achat, de rattraper tout ce que nous avons perdu depuis 2013. C'est possible, nous avons déjà fait un peu céder le gouvernement, il nous faut continuer.

## Nous avons ouvert la brèche, manifestons tous ensemble pour :

- La suppression de la hausse de la CSG et la fin du gel des pensions pour toutes les retraites et pensions, avec rattrapage des pertes subies au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- La revalorisation de toutes les pensions en fonction de l'évolution des salaires.
- Un minimum de pension à hauteur du SMIC pour une carrière complète.
- Le maintien et l'amélioration des pensions de réversion.
- L'embauche immédiate de 40 000 personnes comme le demande le personnel des EHPAD et des soins à domicile. La prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la Sécurité sociale et l'ouverture d'un droit universel dans le cadre d'un grand service public de l'aide à l'autonomie.





# SIONS, RE !

## Les retraité-e-s ont raison d'être inquiets :

- **Le déremboursement des médicaments coûte cher** aux retraité-e-s qui en consomment plus que la moyenne. Le 0% de certaines lunettes et certains appareils auditifs, c'est bien, mais il sera payé par l'augmentation des mutuelles, alors que nous ne bénéficions pas de la participation des employeurs, et que le prix de cette mesure risque de se répercuter les cotisations.

- **Les moyens aux collectivités locales diminuent** (fin de la taxe d'habitation) ce qui va accélérer la disparition des services publics de proximité dont nous avons tant besoin chaque jour, et aussi augmenter les taxes foncières et d'enlèvement des ordures ménagères.

- **De plus en plus, internet devient obligatoire**, y compris pour prendre rendez-vous chez un médecin. Les services publics doivent être entièrement dématérialisés en 2022, comment faire sans ordinateur (une personne sur cinq, souvent âgée) ?

- **Une réforme des retraites arrive et nous concerne directement**, le Haut Conseil à la réforme des retraites veut bloquer la part des pensions dans les richesses créées (13,8 % du PIB) alors que 150 000 personnes de plus touchent une pension chaque année. La même part à se partager entre plus de monde, c'est moins de pension pour chacun !

Pire, le gouvernement veut réduire les dépenses de pension d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025, jour de l'application de la réforme !

27 JUIN 2019

## Réunion du Pôle des retraités de la Fonction publique



**Les représentants des six associations se sont réunis au siège de L'UNSOR pour se féliciter des accueils respectifs dans les congrès de chaque association ou sur le plan local dans les assemblées générales permettant de partager des actions communes des idées communes mais aussi des revendications communes.**

Les débats ont plus particulièrement porté sur :

- **La réforme des retraites** avec la conjonction d'une réforme systémique et d'une réforme paramétrique dont on ne connaît pas encore toutes les finalités. Au sein du régime universel, il pourrait y avoir des spécificités reconnues qui ménagerait la fonction militaire.

- **La réforme de la Fonction publique** a des conséquences néfastes pour le service public avec les suppressions d'emploi y compris dans les armées (marine nationale), la gendarmerie (fermeture de gendarmeries ou leur regroupement) et la police nationale qui font de plus en plus appel à des réservistes pour remplir leurs différentes missions.

- **La dépendance et le rapport LIBAULT** avec ses 175 propositions dont la rénovation des EHPAD, la formation des personnels, la réduction du reste à charge... Le financement de ce plan s'élève à neuf milliards d'euros.

- **En matière fiscale**, les mesures annoncées ne sont que parcelaires pour répondre des mécontentements qui perdurent d'où la difficulté de construire un budget qui n'aggrave pas la dette s'élevant à 98 % du PIB. Le mouvement des gilets jaunes a « coûté » dix milliards d'euros en décembre 2018 et sept milliards en 2019. La réforme de l'impôt sur le revenu devrait concerner douze millions de contribuables qui bénéficieraient d'une réduction d'impôt. Des interrogations demeurent sur les niches fiscales et le crédit impôt recherche.

**La prochaine réunion du Pôle des retraités se tiendra au siège de la FGR-FP le 27 septembre. ■**

# La Commission exécutive nationale

La Commission exécutive nationale s'est réunie les 17 et 18 septembre 2019. Les dossiers réforme des retraites, Fonction publique, fiscalité, protection sociale et urgence climatique ont été largement débattus. La motion, adoptée à l'unanimité, appelle à faire du 8 octobre une journée de mobilisations dans tous les départements.



La CE en réunion

Dans un contexte international de tension, d'urgence climatique et de montée de l'extrême droite, l'été a été encore marqué par la chasse envers les migrants et la politique scandaleuse de leur non-accueil.

Le président de la République et son gouvernement annoncent un « acte II » de la mandature qui serait marqué par un virage social. En réalité, au-delà de quelques mesures arrachées par les mobilisations sociales, ils n'apportent aucune réponse visant à mettre en œuvre une véritable justice fiscale et sociale. Ils maintiennent leur cap !

## RÉFORME DES RETRAITES

La réforme systémique des retraites est une attaque sans précédent, privilégiant l'individualisme au détriment des solidarités.

Mis à mal par les précédentes réformes, notre système de retraites, qui fonctionne, doit être amélioré. Les comptes des retraites sont quasiment à l'équilibre. Le système actuel permet, à chacun.e, d'évaluer le montant de sa pension à partir d'un taux de remplacement garanti.

Le système par points proposé rend opaque et illisible l'avenir des retraites. Celui-ci donne les mains libres au pouvoir politique pour faire baisser significativement le niveau des retraites en jouant sur la valeur du point. C'est inacceptable.

Contrairement aux informations ministérielles, cette réforme des pensions aura une incidence sur les retraites actuelles qui ont déjà subi et subiront de nouveau des baisses importantes du fait du plafonnement des ressources consacrées aux retraites à moins de 14 % du PIB sur le

long terme, et de la volonté affirmée par le gouvernement de prendre des mesures à court terme pour « équilibrer le système » en 2025.

## FONCTION PUBLIQUE

La loi de transformation de la Fonction publique, promulguée le 6 août 2019, met en danger ce pilier fondamental de la République.

Elle remet en cause un service public fort doté de moyens humains et matériels nécessaires pour garantir l'accessibilité de tous les citoyens et le meilleur service rendu.

Elle met en place une Fonction publique précarisée et s'attaque au code des pensions, à l'emploi statutaire, au principe de carrière et à l'indépendance de ses agents.

Elle amorce un traitement différencié des agents pour tous les éléments de leur carrière en transformant les



Pierre Jalade, président de séance

compétences des commissions administratives paritaires et le rôle essentiel des comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT).

## PROTECTION SOCIALE

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) s'élabore dans un contexte contraint d'économies budgétaires. Dans les secteurs hospitaliers (particulièrement aux urgences) et santé-social, les contraintes budgétaires ont déclenché, depuis plusieurs mois, de vastes mouvements de grève et de protestation. Face à cette situation, le gouvernement persiste : son nouveau plan ne prévoit aucune nouvelle création de lits ni l'embauche de nouveaux personnels. Il se fixe uniquement pour but de réduire l'accueil aux urgences et dans les services spécialisés pour les personnes âgées – « zéro passage par les urgences dans cinq ans » claironne Madame la ministre de la Santé ! – et de renvoyer les patients vers la médecine de ville. Or, le nombre de médecins diminue chaque année et les déserts médicaux s'étendent. Les quelques mesures annoncées n'ont qu'un seul but : faire accepter aux personnels l'absence de toute amélioration des moyens et des conditions de travail, et aux patients des difficultés encore plus grandes à se soigner ! La FGR-FP rappelle son exigence d'accès aux soins dans le cadre du service public partout et pour tous.

Il est indispensable que la future loi « grand âge et autonomie » construise un projet à la mesure des attentes. Les personnels des EHPAD



“ La FGR-FP appelle à manifester, dans l'unité la plus large possible, le 8 octobre, pour la satisfaction des revendications des retraité.es. ”

et de l'aide à domicile poursuivent leur mouvement face à un gouvernement qui refuse de répondre à l'ampleur de la crise.

## FISCALITÉ

En matière fiscale, les mesures proposées en 2019 ne répondent pas à une réforme fiscale de grande ampleur de nature à mettre en œuvre une meilleure répartition des richesses. Elles lèsent les plus démunies, notamment ceux qui étaient non imposables. Dans ce contexte, les riches sont toujours plus riches et les mesures annoncées pour le prochain budget semblent le confirmer, que ce soit sur les niches fiscales, la nouvelle exit-tax vidée de son contenu ou le maintien de l'abandon de l'ISF. La disparition programmée de la taxe d'habitation met en péril les finances communales. C'est aussi un mirage pour le pouvoir d'achat.

## LA FGR-FP RAPPELLE SES REVENDICATIONS

> Le maintien du statut général de la Fonction publique et du financement des pensions des fonctionnaires civils et militaires par le budget de

l'État. La FGR-FP participera aux actions unitaires pour s'opposer à la casse de la Fonction publique.

> La suppression de la hausse de la CSG pour toutes les retraites et pensions.

> La revalorisation de toutes les pensions en fonction de l'évolution des salaires, le rattrapage des pertes subies depuis le gel de 2013.

> Un minimum de pension à hauteur du SMIC pour une carrière complète.

> Le maintien et l'amélioration des pensions de réversion.

> La prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la Sécurité sociale et l'ouverture d'un droit universel dans le cadre d'un grand service public de l'aide à l'autonomie. La FGR-FP soutient les revendications et les mobilisations des personnels de la Fonction publique et notamment hospitaliers et de santé ainsi que les personnels des EHPAD et d'aide à domicile.

La FGR-FP s'opposera aux nouvelles régressions annoncées dans le PLFSS 2 020.

La FGR-FP appelle à manifester, dans l'unité la plus large possible, le 8 octobre, pour la satisfaction des revendications des retraité.es. ■

## RETRAITE

## Le rapport Delevoye

Jean-Paul Delevoye, haut commissaire à la réforme des retraites, a remis son rapport au gouvernement le 19 juillet dernier. À partir des préconisations du rapport, un premier décryptage de la future réforme en cinq premiers épisodes. À suivre...

## ÉPISODE 1 : UNE BAISSÉ PROGRAMMÉE DES PENSIONS

« *Le poids des dépenses de retraite du système universel est conçu pour respecter l'enveloppe de dépenses projetée par les travaux du Conseil d'Orientation des Retraites.* » (rapport Delevoye, p.113). Le rapport compare le régime envisagé avec les projections du Conseil d'orientation des retraites (COR), qui anticipent une stabilisation, voire une légère baisse, de la part des dépenses de retraites dans le PIB (de 13,8 % en 2018 à 13,4 % en 2050 dans la variante à 1,3 % de croissance annuelle de la productivité du travail), cela malgré une hausse de 26,5 % du ratio « nombre de retraités sur nombre d'actifs ». Cette stabilisation serait obtenue grâce à une forte baisse du niveau relatif des retraites, le ratio pension moyenne/salaire moyen devant passer de 64,4 % à 50,9 % (- 21 %). Le rapport Delevoye, se donnant le même objectif (ne pas augmenter la part des retraites dans le PIB), doit obligatoirement aboutir au même résultat : faire baisser fortement le niveau relatif des pensions.

## ÉPISODE 2 : L'ARNAQUE DE L'ÂGE DE DÉPART

Un âge légal de départ maintenu à 62 ans, « *Toutefois, cette borne d'âge ne constitue pas, aujourd'hui comme demain, la référence de départ de tous les assurés.* » (rapport

Delevoye, p.113). Un système de décote/surcote est mis en place. Le taux plein de pension ne sera atteint qu'à 64 ans, quel que soit le nombre d'années travaillées (sauf carrières longues commencées avant 20 ans). Si vous choisissez de partir à 62 ans ou, plus sûrement, si votre état de santé ne vous permet plus de travailler ou que vous êtes au chômage vous serez pénalisé par une décote sur votre pension. Le « *choix de l'âge de départ* » évoqué par Delevoye n'est qu'une arnaque. Après la mise en place de cette réforme, il n'y aura plus d'âge de la retraite commun à tous les salariés. Le rapport envisage déjà de nouveaux reculs au nom de l'augmentation de l'espérance de vie pour atteindre très vite un taux plein à 65 ans... C'est le retour à la situation d'avant 1980 ! Le système de surcote, sans limites, incitera ceux qui le peuvent à prolonger au-delà de 65 ans leur activité... s'ils sont encore en bonne santé, s'ils ne sont pas au chômage, s'ils ne sont pas déjà usés par le travail.

## ÉPISODE 3 : L'ARNAQUE DU SYSTÈME À POINTS

« *Les droits à retraite seront comptabilisés en points. Le système universel comptabilisera les droits constitués par les assurés par l'acquisition de points tout au long de la carrière.* » (rapport Delevoye, p.16). Dans le régime général, jusqu'à présent, le calcul s'opérait sur les 25 meilleures années (les 10 meilleures avant la réforme de 1982). Bien évidemment un calcul sur l'ensemble de la carrière ne peut que donner une pension inférieure à celle attendue. Pour les fonctionnaires dont le calcul s'opérait sur le salaire des 6 derniers mois, un nouveau calcul basé sur l'ensemble de la carrière provoquera une baisse drastique du niveau de pension, de l'ordre de 25 % (sauf en cas de niveau de primes important).



Licence CC - SmartGove

## ÉPISODE 4 : RETRAITES ET VARIABLE D'AJUSTEMENTS

« *Ainsi, c'est dans le cadre juridique et financier déterminé par le gouvernement et le parlement, que les adaptations du système seront définies par les partenaires sociaux, notamment en matière de cotisations et de droits liés à l'activité professionnelle, ainsi que par l'État, notamment en matière de dispositifs de solidarité.* » Rapport Delevoye, page 9.

Autrement dit, la gestion réelle du système de retraite échappe totalement aux salariés et leurs représentants puisque, *in fine*, c'est le gouvernement qui décide de l'évolution des paramètres. Les retraites deviennent une variable d'ajustement économique.

## ÉPISODE 5 : VERS LA CAPITALISATION

Alors que le rapport Delevoye prévoit un « système universel », le même pour tous, l'expression « système universel » revient 271 fois dans ce document de 130 pages. Répéter à satiété une même expression n'en fait pas une vérité. Car, en page 15 du rapport, on lit : « *Les employeurs et les salariés qui le souhaiteront pourront compléter le niveau de retraite par la mise en place de dispositifs collectifs d'épargne retraite.* »

C'est la porte grande ouverte aux retraites d'entreprises ainsi qu'à la capitalisation. Celle-ci se développera d'autant que l'incertitude sur le niveau de pension par rapport au dernier salaire restera une inconnue quasiment jusqu'au départ en retraite. Mais, bien évidemment, la capitalisation restera réservée aux salariés les mieux payés, creusant encore les inégalités au moment du départ à la retraite. ■ MICHEL SALINGUE

## PRATIQUE

## Prélèvement à la source

Actualisation des taux



© Brad Pict / Adobe Stock

### EXPLOITATION DES DÉCLARATIONS DE REVENUS 2019 – REVENUS DE 218

Pour la majorité des contribuables, l'année 2018 est une année blanche ; la déclaration de revenus déposée au printemps 2019 a toutefois été exploitée par l'administration fiscale afin de déterminer le taux de prélèvement applicable à partir du mois de septembre 2019 après communication dudit taux aux employeurs ou caisses de retraite. Cette application permet une meilleure adéquation du prélèvement à la situation réelle du contribuable à l'instant « T ». Sans demande de modulation du taux, le taux appliqué aux revenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 se base sur celui de 2017. La régularisation de la situation fiscale n'interviendra qu'après l'exploitation de la déclaration de revenus 2020 (revenus de l'année 2019) en août ou septembre 2020.

### BAISSE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU EN 2020

La baisse de l'impôt sur le revenu, annoncée pour 2020, concerne la première tranche d'imposition qui passe de 14 % à 11 % et également la deuxième tranche à 30 %. La modification du barème d'imposition entraînera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour les foyers concernés, une modification à la baisse du taux du prélèvement à la source.

### EXPLOITATION DES DÉCLARATIONS DE REVENUS 2020 – REVENUS 2019

Après l'exploitation de la déclaration de revenus 2020, un nouveau taux de prélèvement applicable en septembre 2020 sera communiqué pour la régularisation de la situation fiscale du contribuable.

### PRÉCISIONS

Les particuliers employeurs et leurs salariés n'étaient pas concernés par le PAS en 2019. En 2020, par le biais des dispositifs CESU et PAJEMPLOI, les salariés à domicile bénéficieront d'un impôt qui s'ajustera en temps réel à leurs revenus.

Enfin, les contribuables pourront modifier le taux de prélèvement de 2020 dès la mi-novembre 2019 en cas de changement de situation familiale ou professionnelle sans attendre le début 2020.

■ MARC VEYRAT

### En savoir plus...

#### Insolite

Le magazine *60 millions de consommateurs* a épinglé une pratique pour le moins douteuse des crématoriums. Ceux-ci récupèrent, après la crémation du corps, les éléments métalliques du corps du défunt (dents en or, pacemaker, prothèses) et les revendent à des entreprises de recyclage. Mais depuis quelques années, certains crématoriums les donnent à des fondations spécialement créées pour récupérer les fonds de ces reventes et les donner à des associations caritatives.

#### Nucléaire : défauts de fabrication

Les défauts potentiels de composants nucléaires concernant cinq réacteurs « au minimum » sur le parc français, indique le président de l'Autorité de sécurité nationale (ASN) rappelant qu'il peut décider de la fermeture si nécessaire. EDF avait annoncé, peu auparavant que des procédures n'avaient pas été respectées par une de ses filiales lors d'opérations réalisées sur certaines soudures de générateurs de vapeur, lors de leur fabrication.



#### Grand plan pour la vie associative

Consulter, débattre et mettre en attente... méthode récurrente ? Dans un communiqué de presse du 9 septembre, le mouvement associatif qui regroupe plus de 600 000 associations interpelle le gouvernement et plus particulièrement le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Gabriel Attal. En cause, le « grand plan pour la vie associative », issu du « Grand débat » dont les mesures n'ont toujours pas été entérinées.

## LU POUR VOUS

### N'oublie pas Irma

Hélène Honorat

Éditions YOVANA



Jakarta, 1995. La ville est en pleine ébullition à l'approche du cinquantième de l'Indépendance.

Léo, directeur des cours au Centre franco-indonésien depuis plus d'un an, mène une vie tranquille dans sa vaste demeure, sur laquelle veillent ses domestiques. Dans le quartier de Glodok, Meng fait naître de ses mains expertes des replicas, ces offrandes funéraires de papier dont les Indonésiens d'ascendance chinoise font grand usage. Observateur admiratif, Léo devient bientôt un client puis un proche de l'artisan. Et de sa belle-soeur Irma, étudiante assidue au Centre.

Les ennuis commencent au moment où Léo accepte d'héberger temporairement Quentin et Estelle, un jeune diplomate et sa femme tout juste débarqués de Paris. Meng est retrouvé vidé de son sang, affreusement mutilé. Il s'agit de découvrir non seulement qui l'a tué, mais aussi à qui s'adresse le message menaçant : « N'OUBLIE PAS IRMA »... ■

# 23,8%

de l'ensemble des revenus sont perçus par les 10 % les plus riches.

## - 12 ans 7 mois

Les hommes riches ont une espérance de vie de 84 ans et 4 mois contre 71 ans et 7 mois pour les hommes les plus pauvres.

## 1 actif\* sur 4

est en situation de chômage ou de contrat précaire.

\*Actif ou inactif souhaitant travailler.

### Chiffres utiles

En rouge : les chiffres utiles actualisés ce mois.

#### INDICE MENSUEL DES PRIX À LA CONSOMMATION

Ensemble des ménages hors tabac. Base 100 en 2015

- Mai 2019 ..... + 0,1 %
- Juin 2019 ..... + 0,2 %
- Juillet 2019 ..... - 0,2 %

#### INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

- 2<sup>e</sup> trimestre 2019 ..... 129,72
- Variation annuelle ..... + 1 %

#### MAJORATION POUR TIERCE PERSONNE (MTP)

- Par mois : à compter du 01.04.2019 ..... 1 121,92 €

PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE au 01.01.2019 (mensuel) ..... 3 377 €

#### ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) au 01.01.2019

- Pour une personne seule / mois ..... 868,20 €
- Pour un ménage / mois ..... 1 347,88 €

VALEUR ANNUELLE DU POINT D'INDICE au 01.02.2017 ..... 56,23 €

#### PENSIONS

- Revalorisation au 01.01.2019 ..... + 0,3 %
- Montant garanti : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, il n'est versé qu'à la condition de réunir le nombre de trimestres nécessaires pour obtenir le maximum de pension ou d'avoir atteint l'âge d'annulation de la décote et d'avoir liquidé l'ensemble des pensions relevant des autres régimes. Pour une carrière complète Fonction publique, il est égal à la valeur de l'indice majoré 227 ..... 1 170,82 €
- Valeur du point d'invalidité militaire (au 01.04.2017) ..... 14,45 €

#### RETENUES

- CSG (5,9 % déductibles ; 2,4 % non déductibles) ..... 9,2 %
- CSG (à taux réduit sous conditions de ressources) ..... 8,3 %
- CRDS ..... 0,5 %
- CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) ..... 0,3 %

#### SMIC AU 01.01.2019

- Horaire ..... 10,03 €
- Mensuel (Brut, 35 heures) ..... 1 521,22 €

#### MINIMUM DE TRAITEMENT FONCTION PUBLIQUE À TEMPS COMPLET

- Indice majoré 309 au 01.01.2019 (brut mensuel) ..... 1 447,98 €

## COURRIER DES LECTEURS

« Je suis fonctionnaire retraité ayant passé un concours pour intégrer l'administration et des concours internes pour progresser, et j'apprécie fortement votre revue qui m'apporte de nombreuses informations. La Fonction publique est menacée ainsi que notre système de retraite.

Mais on parle peu de la transformation de la Fonction publique qui perd son âme. Qu'en est-il précisément ?

• Jean, Lyon

## Réponse de la rédaction :

Le statut de la Fonction publique est le garant de la neutralité des fonctionnaires et de la continuité du service public. Au nom de contraintes budgétaires on supprime actuellement des milliers de postes de fonctionnaires, dans les écoles, gendarmeries, trésoreries et centres de finances publiques. Les suppressions d'effectifs étant essentiellement ciblées aux finances publiques, le gouvernement a prévu d'ici 2022 de fermer 989 des 1626 centres des finances publiques et trésoreries existant encore ; ainsi dans les Hautes-Alpes, zone de montagne, onze trésoreries vont fermer. Ces abandons participent à la désertification des zones rurales et ne permettent plus au service public de répondre aux attentes de nos concitoyens et des élus locaux qui se sentent abandonnés.

La Fonction publique est aussi détricotée dans son fonctionnement. Les garanties liées au statut des fonctionnaires sont progressivement remises en cause pour laisser place à l'arbitraire dans la gestion des personnels, notamment via l'abandon progressif du rôle des CAP (commissions administratives paritaires).

Le recrutement normal au sein de la Fonction publique s'effectue par concours. La seule exception à cette règle est le recrutement de travailleurs handicapés reconnus (Cotorep par exemple) ou l'emploi de militaires à la retraite dans le cadre des emplois réservés. Dans

le cadre de la loi de « modernisation de la Fonction publique » publiée au JO du 7 août 2019, les ministères peuvent désormais recruter dans tous les corps (A+, A, B et C) des contractuels sans formation spécifique (art.15 à 24 de la loi) pour une durée plus ou moins longue.

Moins de deux mois après la promulgation de la loi, l'administration fiscale notamment a lancé une multitude d'offres d'emplois pour divers corps sans qu'il soit fait mention sur la fiche de poste du respect de règles déontologiques ou du montant du salaire. L'une des dernières offres d'emploi concerne, par exemple, le recrutement à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour une période de dix mois d'un responsable du recouvrement (cadre A) dans le service des impôts des particuliers de Sallanches, qui comporte dix-sept agents, sans formation fiscale spécifique exigée ! Lorsqu'on connaît les difficultés de cette mission, on ne peut qu'être inquiet devant cette dérive dans le recrutement de personnels en charge du service public fiscal. Malgré la mobilisation des personnels, la braderie de la Fonction publique continue.

Consultez notre  
**site internet**  
régulièrement  
mis à jour :



**www.fgrfp.org**



**DERNIÈRE MISE À JOUR :**  
actualité,  
communiqués de presse,  
publications des  
adhérents.



## LA LETTRE ÉLECTRONIQUE D'INFORMATIONS

Aujourd'hui, l'actualité concernant les retraités nécessite une information rapide. La FGR-FP a mis en place une lettre électronique d'informations (newsletter) en direction des adhérents.

**Pour la recevoir, envoyez  
votre adresse mail à :**  
**secretariat@fgrfp.org**

Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique  
FGR-FP 23 rue de Vignon 75009 PARIS  
01 47 43 82 13 - www.fgrfp.org

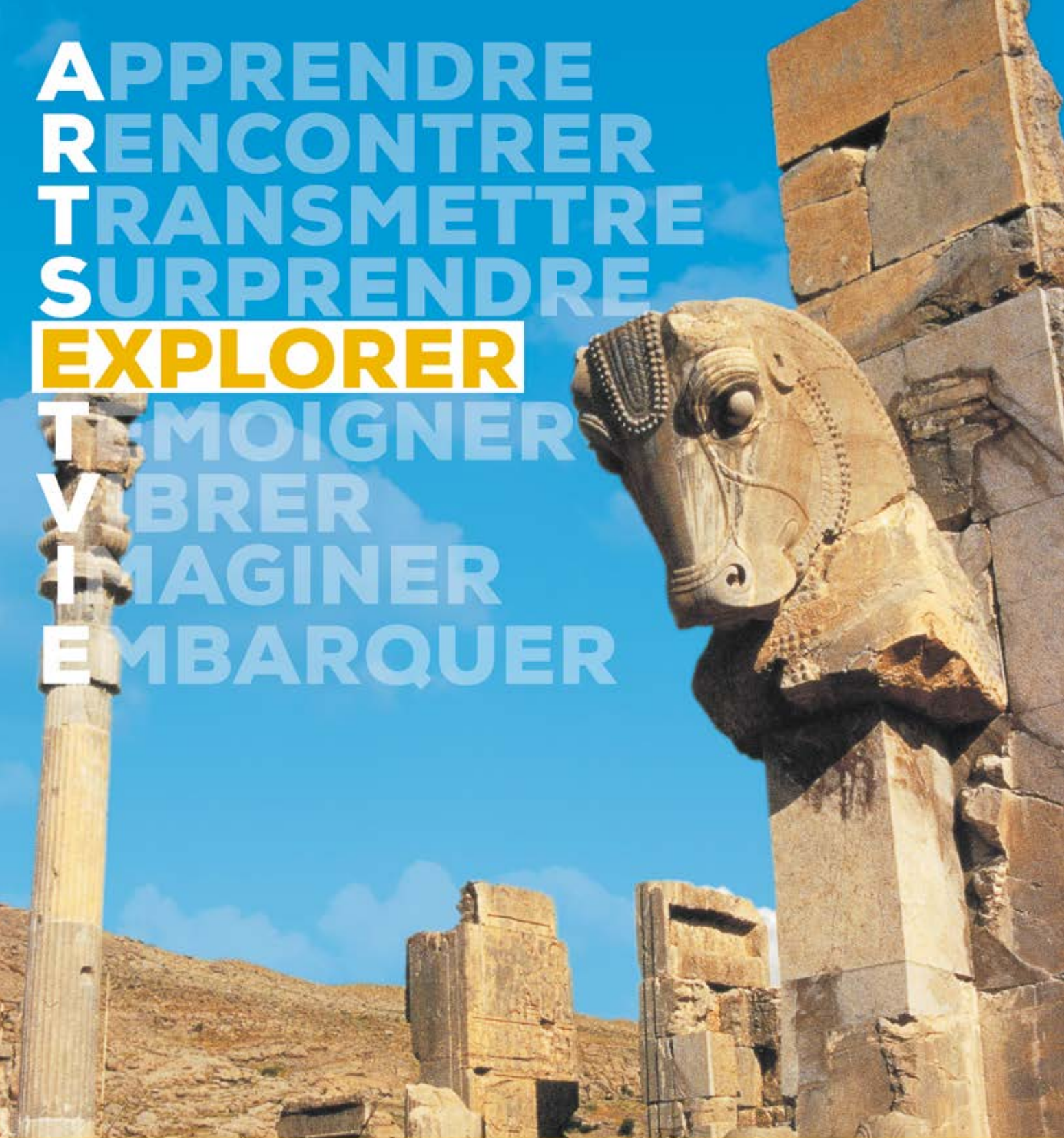
Lettre du 31 janvier 2018  
Allumez vos télé !  
Le mercredi 31 janvier entre 18h30 et 20h  
La FGR-FP sur Canal + lors de l'émission "L'Info du vrai" (en clair)  
Dans le cadre d'une émission sur l'augmentation de la CSG pour les retraités, une équipe de Canal + a filmé une réunion consacrée à la question au siège de la FGR-FP mardi 30 janvier après-midi. Plusieurs militants ont été interviewés. En espérant que l'essentiel de nos propos sera repris sans être déformés.  
Faites savoir autour de vous !

FGR-FP  
23 rue de Vignon  
75009 PARIS  
secretariat@fgrfp.org

Se désabonner  
Envoyé par  
benoit@fgrfp.org  
© 2018 FGR-FP

APPRENDRE  
RENCONTRER  
TRANSMETTRE  
SURPRENDRE  
**EXPLORER**

TÉMOIGNER  
VIBRER  
IMAGINER  
EMBARQUER



Parcourez le monde avec Arts et Vie, le n°1 du voyage culturel

Voyages accompagnés - Petits groupes - Guides francophones - Programmes culturels complets

Découvrez notre collection de voyages sur

[www.artsetvie.com](http://www.artsetvie.com)

Brochure sur simple demande au 01 64 14 52 97

ARTS ET VIE  
VOYAGES CULTURELS

